



Cahors, le 20 septembre 2019

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Education nationale du Lot

à

Mmes les directrices et MM les directeurs
des écoles maternelles, élémentaires
et primaires du Lot

IEN-Adjoint

Référence
IEN-A/XP-GB/1

Dossiers suivi par

G. BOUSQUET

Téléphone

05.67 76 55.28

Mél.

gilles.bousquet1@ac-
toulouse.fr

Cité Chapou

Place Chapou

Cahors

Objet : Modalités d'élaboration du Projet d'école 2019-2022

Le département entre dans la phase de rédaction du nouveau projet d'école. La présente circulaire en précise les modalités d'élaboration pour la période 2019-2022.

La matrice du projet d'école 2019-2022, jointe à cette note départementale, reprend les trois axes du projet académique :

1. Garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux,
2. Préparer les élèves à leur avenir,
3. Faire vivre une intelligence collective.

Elle s'appuie sur les priorités nationales : permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui),

Elle s'articule autour d'une réflexion commune qui fédère l'ensemble des acteurs de l'école.

À partir du diagnostic que vous dresserez, il s'agira de définir une stratégie pour votre école, déclinée selon des objectifs concrets et réalistes et un ensemble d'actions cohérentes dont les critères d'évaluation, clairement identifiés, permettront de mesurer les effets sur les apprentissages.

L'ensemble des documents est accessible en téléchargement sur le site de la DSDEN

<http://www.ac-toulouse.fr/dsden46/cid108286/ressourcespedagogiques.html?dmenu=3&dsmenu=2>

aux formats Word et Libre Office.

La deuxième journée de prérentrée et la journée de solidarité seront mises à profit pour mener à bien votre réflexion autour du nouveau projet d'école.

Le projet d'école sera à retourner dans les circonscriptions, pour validation de l'IEN, par voie numérique, au plus tard le lundi 16 décembre 2019, selon le calendrier suivant :

De début octobre au 16 décembre 2019	Elaboration du projet d'école 2019-2022 : - Déterminer les objectifs prioritaires et les indicateurs en équipe d'école ou au sein du RPI, - Rédiger les fiches-actions. → Communiquer à l'IEN les dates choisies pour ce travail.
À partir du lundi 16 décembre 2019	Validation par les IEN des projets d'école.
Deuxième conseil d'école	Présentation du projet d'école ou de RPI au deuxième conseil d'école, pour avis, mise en œuvre et régulation.

Je vous remercie pour votre engagement au quotidien auprès de l'École, de votre école et des élèves qui vous sont confiés.



Xavier PAPILLON